

AFFAIRE N°37 - Passation d'avenants avec les entrepreneurs de transport assurant le ramassage scolaire à Saint-Denis et dans les écarts pour la période comprise entre le 3 MARS et AOUT 1975 - Elèves à la charge de la Commune.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à passer des avenants avec divers entrepreneurs pour le transport des élèves non subventionnés par l'Education Nationale.

	: Contrat	: Avenant	: TOTAL	:
	: 1974	: 1975	:	:
TRANS-NORD	: 4	: -	: 4	:
M. SAUTRON Raphaël	: 5	: 2	: 7	:
TRANS-TAX(circuit Bois-de-Nêfles)	: 4	: -	: 4	:
Mme ZANEGUY Emmanuel	: 2	: -	: 2	:
RAPID-TRANSPORTS	: 6	:	: 6	:
REPORT.....	: 21	: 2	: 23	:
MOUTOUSSAMY Emile	: 1	: -	: 1	:
DIONY-TRANSPORTS	: 16	: 4	: 20	:
STUD	: 104	: 20	: 124	:
	: 142	: 26	: 168	:

La dépense correspondante prise en charge par la Commune sera imputée sur les disponibilités du chapitre 944 - article 6 455 du budget communal.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE.

x

Uu
 Saint-Denis, le 6 mai 1975
 Pour le Préfet
 Le Secrétaire Général
 Signé: J. P. PROUST
 Pour copie certifiée conform.
 Le Directeur des Finances
 et des Collectivités Locales
 P. BLANDE